

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2022

Délibération n° D-2022-288

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/06/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2022

Convention de prêt - Exposition "Arbres Remarqués" - Modèle
type

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Baptiste DAVID

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

**Convention de prêt - Exposition "Arbres Remarqués"
- Modèle type**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Considérant la Feuille de route Niort Durable 2030, adoptée à l'unanimité du Conseil municipal du 25 novembre 2019, et en particulier :

- le défi 1 « une ville verte et bleue, qui permet une vie humaine en harmonie avec la biodiversité ».

Considérant le Plan d'Actions Biodiversité 2019-2024, adopté à l'unanimité du Conseil municipal du 25 novembre 2019, et en particulier :

- l'axe D « connaître, éduquer, former », et notamment les actions :
 - D-9 « mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de préservation de la biodiversité auprès des habitants » ;
 - D-12 « développer des actions de partenariats avec les partenaires externes de la Ville ».

La Ville de Niort souhaite mettre à disposition gratuitement l'exposition « Arbres Remarqués » réalisée à l'occasion de la manifestation 2021 « Histoire de Nature », en partenariat avec l'association Camera Natura.

Ce prêt se fera auprès de toutes structures intéressées situées sur le territoire communal et ses alentours.

Afin de définir précisément les modalités de prêt de l'exposition, il est proposé d'établir une convention type qui fixera les modalités d'emprunt et d'utilisation de l'exposition avec chaque demandeur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le modèle de convention type de prêt de l'exposition « Arbres remarqués » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions avec les emprunteurs et tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Thibault HEBRARD



CONVENTION DE PRET DE L'EXPOSITION

« ARBRES REMARQUES »

ENTRE les soussignés

La Ville de NIORT

Place Martin BASTARD

CS 58755

79027 NIORT Cedex

SIRET : 217 901 917 000 13

Code APE : 9001Z

Représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire de Niort, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2022.

Désignée ci-après comme la Ville d'une part,

ET

.....
.....
.....
.....
.....

désigné ci-après comme l'emprunteur, d'autre part,

Préambule

Pour célébrer la biodiversité locale qui est notre patrimoine naturel commun, la Ville de Niort, en collaboration avec l'association Caméra Natura a souhaité valoriser certains des plus beaux arbres du territoire à travers une série de photos artistiques, dans le cadre de la manifestation « Histoire de Nature », qui s'est déroulée en septembre 2021 . Un groupe de photographes de cette association a ainsi exploré durant des mois des arbres des Deux-Sèvres, certains classés à l'inventaire des arbres remarquables, d'autres remarquables par leur port, leur situation ou leur histoire locale. Ils ont su capter l'instant où les lumières leur donnent vie. Ces arbres concentrent une biodiversité ordinaire à une échelle du temps bien supérieure à celle de l'homme. Ils sont les témoins de notre histoire locale. Les quelques clichés de cette exposition partagent avec le public ces rencontres particulières, qui nous montrent à quel point les arbres sont, au-delà de leur fonction écologique, des vecteurs d'émotions et de liens entre l'Homme et la Nature.

Dans le cadre du Plan d'Actions Biodiversité de la Ville, qui a notamment pour objectif la diffusion et le partage des connaissances pour mieux préserver la biodiversité, cette exposition se veut être itinérante sur le territoire afin de toucher un large public.

La Ville met à disposition l'exposition « Arbres Remarqués » aux différents acteurs associatifs ou institutionnels du territoire communal et ses alentours. Dans ce cadre, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prêt de l'exposition « Arbres Remarqués » entre la Ville et l'emprunteur.

ARTICLE 2 : Contenu de l'Exposition

L'exposition « Arbres Remarqués » se compose de :

Intitulé des panneaux / auteur	N° Photos	Emprunt	Retour	Observations
Cartel de l'exposition « descriptif »				
Christophe INGRAND	1			
Alain BUCHET	2			
Christophe INGRAND	3			
Christophe INGRAND	4			
Alain BUCHET	5			
Michèle LEPEINTRE	6			
Christophe INGRAND	7			
Alain BUCHET	8			
Alain BUCHET	9			
Alain BUCHET	10			
Alain BUCHET	11			
Christophe INGRAND	12			
TOTAL :	13			

Date de prise des panneaux :		Nom de l'agent VDN assurant le suivi du prêt :	
Date de retour des panneaux :		Autres :	

ARTICLE 3 : Obligations de la Ville

La Ville s'engage à mettre à disposition, à titre gratuit, tout ou partie de l'exposition, à l'emprunteur durant une période définie à l'article 2.

A la demande de l'emprunteur, un temps de présentation de l'exposition (contenu, mise en place, modalités de montage-démontage, ...) sera assuré par la Ville.

La Ville de Niort se rendra disponible pour répondre à toute question technique et portant sur le contenu que l'emprunteur pourrait avoir besoin pendant la période d'utilisation.

ARTICLE 4 : Obligations de l'emprunteur

L'emprunteur définit les éléments de l'exposition dont il souhaite disposer, ainsi que la période concernée. Ceux-ci, ainsi que le lieu précis de l'installation de l'exposition font l'objet d'une validation par la Ville de Niort.

L'acheminement de l'exposition sera assuré par l'emprunteur qui s'engage à venir chercher et à ramener l'exposition dans les locaux de la Ville de Niort, suivant des rendez-vous préalablement fixés.

L'emprunteur s'engage à utiliser l'exposition de manière à ce que les panneaux d'exposition ne soient pas dégradés.

Il reste de la responsabilité de l'emprunteur de mettre en place les panneaux d'exposition avec le matériel adéquat sur des supports appropriés que la Ville ne s'engage pas à fournir ; dans tous les cas les panneaux devront être exposés sans que cela entraîne des conséquences négatives sur leur aspect et leur pérennité.

L'exposition peut être utilisée en intérieur et à l'extérieur.

Un état du contenu de l'exposition sera réalisé lors de la prise en charge par l'emprunteur et lors du retour de l'exposition (selon l'article 2).

En cas de dégradation constatée, l'emprunteur devra assurer les frais de remise en état.

L'emprunteur souscrira les assurances nécessaires à la garantie de son domaine de responsabilité pour l'utilisation de l'exposition et son déplacement.

L'exposition (12 panneaux + 1 cartel) est évaluée à un coût financier de 2 000 € HT.

ARTICLE 5 : Durée

La convention de prêt est établie durant la période d'utilisation de l'exposition, prenant en compte le temps de transport, période préalablement définie et validée entre l'emprunteur et la Ville de Niort, en fonction des disponibilités de l'exposition.

Fait à Niort, le

Pour la Ville de Niort
Le Maire de Niort

Pour

Jérôme BALOGÉ